

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-351 CONCERNANT
LES JEUX LIBRES DANS LES RUES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 18 avril 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-M-351 concernant les jeux libres dans les rues.

Le présent règlement a pour objectif :

- de favoriser l'activité physique chez les jeunes, de permettre le bon voisinage et de sensibiliser les usagers de la route à la cohabitation sur les chemins publics.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 18 avril 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 19 avril 2023.

Anny Després, greffière adjointe